



## Fourniture de gaz naturel

# Tarif Interruptible Réseau

Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018

### Application.

Gaz pour le chauffage des clients dont la consommation dépasse 1'000'000 kWh par an et qui satisfont aux conditions d'attribution du statut d'interruptible énoncées dans les « Conditions générales de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture de gaz naturel » de la commune de Saint-Imier.

<b>Taxe puissance.</b>	<b>Hors TVA</b>	<b>TVA incluse 7.7 %</b>
Par kW installé :	20.00 CHF/an	21.54 CHF/an
<b>Prix de consommation.</b>	<b>Hors TVA</b>	<b>TVA incluse 7.7 %</b>
Pour tous les kWh consommés :	5.55 ct/kWh	5.98 ct/kWh

### Dispositions générales.

- Ces tarifs sont applicables à la vente de gaz naturel pour tous les usagers de ce segment.
- La taxe CO<sub>2</sub> de 1.744 ct/ kWh est incluse dans le prix de consommation (valeur 2018).
- La mesure du gaz s'effectue en mètre cube. Sauf cas particulier, le facteur de conversion admis est de 10 kWh par mètre cube.
- Le relevé des données de consommation est effectué mensuellement et fait l'objet d'une facture correspondant à la fréquence de relève.

### Dispositions finales.

Le présent tarif a été approuvé le 23 janvier 2018 par le Conseil municipal de Saint-Imier. Il peut être modifié en tout temps.

